



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 4 avril 2024

Date d'affichage

Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_08

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le président expose :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatif à la désignation d'un président autre que la président du PETR pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Gérard ARIES a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Ronny GUARDIA MAZZOLENI s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gérard ARIES pour le vote du compte administratif,

Les membres du Conseil Syndical examine le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

Présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2023 (page 17 du compte de gestion)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	168 718.00	802 784.19	971 502.19
Titres de recettes émis	116 904.89	532 189.34	649 094.23
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	168 718.00	802 784.19	971 502.19
Mandats émis	33 162.05	618 172.08	651 334.13
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent 83 742.84	Déficit - 85 982.74	Déficit -2 239.90

Présentation des résultats de clôture de l'exercice 2023 (page 18 du compte de gestion)

	Résultat clôture 2022	Résultat budgétaire 2023	Résultat clôture 2023
INVESTISSEMENT	-46 549.92	83 742.84	37 192.92
FONCTIONNEMENT	241 701.14	-85 982.74	155 718.40
TOTAL	195 151.22	-2 239.90	192 911.32

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité moins la voix de M. Ronny GUARDIA MAZZOLENI,

- **de voter** le compte administratif 2023 du PETR Pays Portes de Gascogne et d'arrêter les comptes tels que présentés ci-dessus.

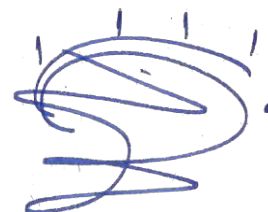
Fait et délibéré le 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 18 avril 2024

Le Président,

Ronny GUARDIA MAZZOLENI.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 4 avril 2024

Date d'affichage

Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_09

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération D2023_04_11 du Conseil Syndical du 13 avril 2023, relative au vote du budget primitif 2023,

Après avoir examiné :

- le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

Le compte de gestion dressé par la trésorière, Madame Sylvie ALABRO, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

- **de déclarer** que le compte de gestion 2023 dressé par la trésorière pour le budget du PETR Pays Portes de Gascogne est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part,
- **de voter** le compte de gestion 2023,
- **d'autoriser** le Président à signer le compte de gestion 2023.

*Fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 18 avril 2024

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 4 avril 2024

Date d'affichage

Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_10

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BP 2024

VU les articles L2311-5, R2311-11 et R2311-12 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Syndical, après avoir approuvé le compte administratif 2023, dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	85 982.74
- Un excédent reporté de	241 701.14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	155 718.40
- Un excédent d'investissement de	37 192.92
- Un excédent des restes à réaliser de	43 349.00
Soit un excédent de financement de	80 541.92

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité**

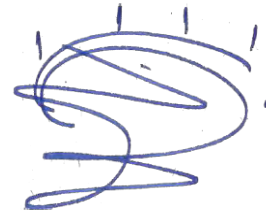
-d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :	Excédent	155 718.40
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	Excédent	155 718.40
Résultat d'investissement reporté (001)	Excédent	37 192.92

*Fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 18 avril 2024

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 4 avril 2024

Date d'affichage

Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU le code général des collectivités territoriales,

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le PETR, le Conseil Syndical a adopté la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% sur les 2 sections.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Syndical du 20 février 2024 et qui a fixé les grands axes budgétaires pour 2024.

Le budget primitif du PETR Pays Portes de Gascogne, qui est soumis à l'approbation du Conseil Syndical est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement 684 857.90 € (en 2023 : 802 784.19 €)

Section d'investissement 168 611.58 € (en 2023 : 168 718 €)

BP 2024 – vue d’ensemble pour le fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	214 489.79	70	Produits de services, domaine et vente	8 250.00
012	Charges de personnel	373 814.00	74	Dotations et participations	500 001.50
65	Autres charges de gestion courante	29 046.00	75	Autres produits de gestion courante	5.00
66	Charges financières	8 000.00	002	Excédent de fonctionnement reporté	155 718.40
TOTAL DEPENSES REELLES		625 349.79	TOTAL DES RECETTES REELLES		663 974.90
TOTAL DES DEPENSES D’ORDRE (dotations aux amortissements)		59 508.11	TOTAL DES RECETTES D’ORDRE (Subventions d’investissement transférées au compte de résultat)		20 883.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		684 857.90	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		684 857.90

BP 2024 – vue d’ensemble pour l’investissement

DEPENSES D’INVESTISSEMENT			RECETTES D’INVESTISSEMENT		
001	Déficit d’investissement reporté	0.00	001	Excédent d’investissement reporté	37 192.92
20	Immobilisations incorporelles (reste à réaliser)	7 000.00	10	Dotation FCTVA	21 561.55
21	Immobilisations corporelles	140 728.58	13	Subventions (reste à réaliser)	50 349.00
TOTAL DEPENSES REELLES		147 728.58	TOTAL DES RECETTES REELLES		109 103.47
TOTAL DES DEPENSES D’ORDRE (dotations aux amortissements)		20 883.00	TOTAL DES RECETTES D’ORDRE (Subventions d’investissement transférées au compte de résultat)		59 508.11
TOTAL DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT		168 611.58	TOTAL DES RECETTES D’INVESTISSEMENT		168 611.58

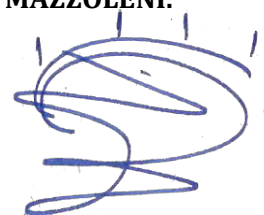
**LE CONSEIL SYNDICAL,
 L’exposé du Président entendu,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE à l’unanimité,**

- **de voter** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l’exercice 2024, telles que présentées ci-dessus,
- **de voter** les crédits par nature,
- **d’autoriser** le Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles, taux maximal autorisé,
- **d’autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de cette décision.

*Fait et délibéré le 10 avril 2024
 Pour extrait certifié conforme et rendu
 exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le 18 avril 2024

**Le Président,
 Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 4 avril 2024
Date d'affichage
Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_12 DEMANDE DE FINANCEMENT INGENIERIE REGION 2024

Le PETR sollicite la Région Occitanie dans le cadre de l'ingénierie, assistance technique 2024 afin de financer 1,7 ETP.

Nom du poste et statut de l'agent de développement	Mission relevant de la présente demande	Temps de travail consacré
Direction	Animation et secrétariat du Contrat Territorial Occitanie, des Bourgs Centres, gestion et animation de la maquette pré-opérationnelle 2024 entre le CTO et le CRTE, garant de l'articulation entre le CTO et les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader), mise en œuvre de la DIE, réunion de la Conférence des Maires, animation du Conseil de développement, Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire	70%
Cheffe de projet culturel	Gestion et animation du projet des itinéraires artistiques, Aide au montage des porteurs de projets (publics, privés...) sur la thématique culture.	50%
Marketing territorial	Valorisation des itinérances culturelles (20 œuvres itinéraires artistiques & circuits vélos en lien avec les œuvres) Animation territoriale du projet VDP (Vélo de Pays) Gestion de la marque VDP.	50%
1.70 ETP		



Le coût de l'opération est estimé à 80 110 € avec un plan de financement prévu comme suit :

REGION	55 000 €	69 %
Etat (fonds vert)	5 538 €	7%
Autofinancement	19 572 €	24 %

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,**

- **d'approuver** le plan de financement pour l'ingénierie, assistance technique 2024 présenté ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à faire la demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour un montant de 55 000 €,
- **d'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

*Fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **16 AVR. 2024**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 4 avril 2024
Date d'affichage
Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAc, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_13

VALIDATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE GIMONT

Le Président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial Occitanie, le dispositif Bourg-Centre.

Signataire du CTO de la Région Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne est signataire des contrats bourg centre élaborés par les communes de son territoire.

A ce titre, le Conseil syndical doit se positionner sur l'avenant au contrat bourg centre de la commune de Gimont, dont les enjeux sont les suivants :

Axe 1 - Renforcer le rôle de Gimont au sein du bassin de vie

Axe 2 - S'appuyer sur une bastide revitalisée et « désenclavée »

Axe 3- Une image de bourg-centre dynamique à consolider auprès des habitants

Axe 4-S'engager dans une démarche de sobriété énergétique et de transition écologique

**CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 032-200048593-20240410-D2024_04_13-DE



- **d'approuver** le contrat bourg centre de la commune de Gimont afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

*Fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **'16 AVR. 2024**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 4 avril 2024

Date d'affichage

Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_14

VALIDATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE MAUVEZIN

Le Président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial Occitanie, le dispositif Bourg-Centre.

Signataire du CTO de la Région Occitanie, le PETR Pays Portes de Gascogne est signataire des contrats bourg centre élaborés par les communes de son territoire.

A ce titre, le Conseil syndical doit se positionner sur l'avenant au contrat bourg centre de la commune de Mauvezin, dont les enjeux sont les suivants :

Axe 1 –Favoriser une offre d'équipement commerces et services de proximité pour rayonner sur le territoire

Axe 2 – Aller vers une offre de logements attractive, diversifiée et adaptée au besoin en centre bourg

Axe 3- Valoriser l'identité des paysages urbains et naturels

Axe 4- Développer la mobilité en cœur de village vers les bourgs et depuis les bourgs

**CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 032-200048593-20240410-D2024_04_14-DE



- **d'approuver** le contrat bourg centre de la commune de Mauvezin afin de l'intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

*Fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le '16 AVR. 2024

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024**

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
Le 4 avril 2024
Date d'affichage
Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marylin VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

**D2024_04_15
DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES**

Le Président rappelle que le Conseil Régional Occitanie a mis en place en 2016 une Assemblée des Territoires afin que les territoires de projets (Pays, PETR, GAL, PNR, Communauté d'Agglomération et Métropole) soient au cœur de l'action publique et de l'identité régionale.

Cette assemblée a été renouvelée en 2023. Elle est constituée de membres élus et non élus, ne siégeant pas au Conseil Régional, et respecte la parité femme-homme ainsi que l'équité territoriale.

Par délibération du 8 mars 2023, le PETR a désigné :

- Jacques SERIN (élu)
- Pascale TERRASSON (élue)

- Didier BARDY (membre non élu du Conseil de développement)
- Stéphane ROBERT (membre non élu du Conseil de développement)

Considérant que Monsieur Jacques SERIN souhaite démissionner et que la désignation des membres du privé ne correspond pas à la demande du Conseil Régional Occitanie (parité homme femme non respectée),

Il convient de proposer de nouveaux candidats pour siéger à l'Assemblée des territoires et de délibérer pour valider leur désignation : un homme pour remplacer Jacques SERIN, un homme et une femme pour le collège privé.

Les candidats pour le collège des élus sont :
Pascale TERRASSON et Ronny GUARDIA MAZZOLENI

Les candidats pour le collège privé (membres du Conseil de Développement) sont :
Stéphane ROBERT et Cécile LUCAS.

**CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité**

- **de désigner** en tant qu'élus pour siéger à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

- Pascale TERRASSON
- Ronny GUARDIA MAZZOLENI

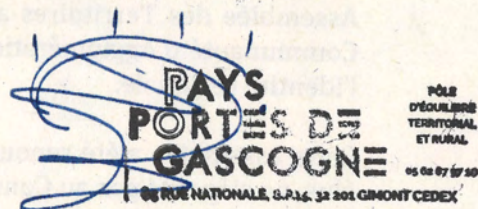
- **de désigner** en tant que non élus, membres du Conseil de Développement, pour siéger à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie :

- Cécile LUCAS
- Stéphane ROBERT

*Fait et délibéré le 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme et rendu
exécutoire après dépôt en Préfecture*

Le **16 AVR. 2024**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
Pays Portes de Gascogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Procuration	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

Le 4 avril 2024

Date d'affichage

Le 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents (titulaires) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Thierry CAMBOURNAC, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SANGANSAN, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE

Etaient présents (suppléants votants) :

Jacques ALFENORE, Alain SCUDELLARO, Marilyn VIDAL

Procuration :

Hervé LEFEBVRE donne procuration à Sandie MAGNOAC

Secrétaire de séance :

Gaëtan LONGO

D2024_04_16

ADHESION AU POLE BIEN VIVRE AU TRAVAIL DU CDG 32

Le Président informe les membres du conseil syndical que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler son adhésion au pôle Bien Vivre au Travail, d'adopter les termes de la convention proposée et d'autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

LE CONSEIL SYNDICAL,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 11 décembre 2023 portant sur l'actualisation des tarifs des services conventionnels du CDG et notamment ceux du pôle Bien Vivre au Travail,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **de renouveler** l'adhésion du PETR Pays Portes de Gascogne au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion,
- **d'adopter** les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle,
- **d'autoriser** le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Fait et délibéré le 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le **16 AVR. 2024**

**Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI.**

